Centre de services scolaire des Samares
Québec

Centre multiservice des Samares

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES

Séance ordinaire tenue le 18 JUIN 2026 à 17 heures

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOECONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	**P**
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	**P**
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	**P**

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	**A**
VACANT		***

ÉLÈVE

VACANT		***

PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

DESMARAIS, Suzie	Enseignante - Centre de formation l'Argile	**P**
CHEVRETTE, Patricia	Technicienne en formation - Centre de formation de Berthier	**A**

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	**P**

PERSONNES RESSOURCES

LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	**P**

MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Madame Geneviève Rinfret souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence. Vérification du quorum et régularité de la séance.

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est ouverte à 17h00

QUESTIONS DU PUBLIC

Certains membres du personnel sont présents relativement à des questionnements concernant la fermeture du Centre de formation St-Gabriel. Il est convenu que les questions seront prises en délibérées.

Monsieur Benoit Jetté, enseignant à Lavaltrie :
Il mentionne une baisse du décrochage scolaire, sauf dans la MRC de D'Autray, ainsi que des inscriptions en FAD relativement stables au cours des trois dernières années, la croissance prévue des 15 à 17 ans dans Lanaudière et que la FAD n'offre pas les mêmes services que l'enseignement en présentiel.
Question : Êtes-vous en mesure d'estimer l'impact de cette décision sur les abandons scolaires ?

Madame Catherine Dalpé, conseillère pédagogique :
Elle résume les échanges concernant la fréquentation, les impacts de la décision sur les jeunes adultes et l'augmentation prévue de la clientèle à Bermon. Questions : Pourquoi fermer un centre de formation par courriel et d'aviser les gens après la fermeture du centre quand les élèves ont déjà été inscrits pour l'année suivante? Comment une analyse rigoureuse a-t-elle été réalisée ? De quelle manière les besoins ont-ils été évalués ? Comment les impacts à court, moyen et long terme ont-ils été analysés et mesurés ?

Madame Catherine Faucher, orthopédagogue
Elle mentionne que plusieurs citoyens, dont des élus municipaux, s'interrogent sur la décision du CMS et elle aurait souhaité participer à la recherche de solutions. Elle souligne également les difficultés de transport des élèves vers Joliette et s'inquiète des impacts d'un transfert vers d'autres établissements, particulièrement pour les élèves déjà vulnérables. Question : Comment on fait pour réconcilier les valeurs et quelles consultations ont été faites avec les acteurs du milieu, car personne du milieu n'a été consulté ?

Madame Stéphanie Saindon, enseignante
Questions : Est-ce qu'utiliser un local de la polyvalente de Bermon a été mis comme solution? Dans l'avenir, si la situation financière change, est-ce que c'est dans vos plans de rouvrir le centre de formation de St-Gabriel?

Madame Stéphanie Roy, orthopédagogue
Questions : Pourquoi dans les courriels envoyés aux élèves indiquant la possibilité de s'inscrire en FAD ainsi qu'aux centres de Montcalm et Rawdon, pourquoi Lavaltrie et Berthierville n'ont pas été proposés. Est-ce que cela signifie qu'une fermeture est prévue pour ces deux centres ?

Madame Marilou Claveau, enseignante
Madame Claveau se fait la porte-parole des enseignants à la suite de la fermeture du centre de formation. Elle exprime leurs ressentis, leurs mécontentements ainsi que les nombreuses questions et préoccupations que cette décision suscite chez chacun.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2026

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2026

5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION COMMUNE

 5.1. Budget initial 2026-2027 (LIP art. 95, 96.24, 110.04 et 110.13);
 5.2. Règle de transférabilité 2026-2027 (LIP art. 3, 4, 7, 75.01 et 292);
 5.3. Date du premier conseil d'établissement 2026-2027 – 29 septembre 2026;
 5.4. Activités de campagnes de financement – fonds à destination spéciale (Approbation) (LIP art. 94 et 110.4) ;

 5.4.1. Friperie (CF l'Argile).

6. SUJETS POUR INFORMATION

 6.1. Fermeture du centre de formation de St-Gabriel;
 6.2. Information sur les activités dans les centres;
 6.3. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (REDDITION DE COMPTE).

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
 C.É. – F.P.2026.06.18.52

 Le *quorum* étant constaté, l'assemblée de la formation professionnelle est ouverte à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 C.É. – F.P.2026.06.18.53

 Sur proposition dûment faite et appuyée :
 Il est proposé par *Suzie Desmarais*
 Appuyé par *Bruno Ayotte*

 Et résolu :
 d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 14 avril 2026 tel que déposé.

 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 avril 2026
 C.É. –F.P. 2026.06.18.54

 Sur proposition dûment faite et appuyée :
 Il est proposé par *Suzie Desmarais*
 Appuyé par *Marc Pelletier*

 Et résolu :
 d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 14 avril 2026 tel que déposé.

 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 avril 2026

 AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

5.1. BUDGET INITIAL 2026-2027 (LIP art. 95, 96.24, 110.04 et 110.13)

Monsieur Philippe Lanoue présente le budget initial 2026-2027 et dépose les documents afférents. Ce budget a été élaboré à la suite d'une analyse des variations de coûts, les efforts budgétaires, ainsi que de l'évolution de la clientèle dans les différentes formations offertes par les centres de formation, en comparant les données de l'année précédente avec la situation actuelle.

C.É. – F.P. 2026.06.18.55

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Bruno Ayotte*
Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :
d'approuver le budget initial 2026-2027 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. RÈGLE DE TRANSFÉRABILITÉ 2026-2027 (LIP art. 3, 4, 7, 75.01 et 292);

Ce point porte sur le document prévu par la Loi sur l'instruction publique, qui doit être signé par la direction du Centre multiservice des Samares et la présidente du conseil d'établissement. Après l'adoption de la résolution concernant le budget initial, le document sera transmis aux ressources financières du Centre de services scolaire des Samares. Les règles de transférabilité budgétaire doivent être respectées afin de permettre le déplacement de sommes entre les postes budgétaires selon les besoins de l'établissement.

C.É. – F.P.2026.06.18.56

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Marc Pelletier*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver la règle de transférabilité 2026-2027 telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. DATE DU PREMIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2026- 2027

Il a été décidé que la première réunion du conseil d'établissement pour l'année 2026-2027 se tiendra le 29 septembre 2026. La réunion se déroulera au Centre multiservice des Samares et débutera à 17 heures. À la demande générale, une invitation sera envoyée dans les semaines à venir.

C.É. – F.P. 2026.06.18.57

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver la date du premier conseil d'établissement 2026-2027 telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION) (LIP art. 94 et 110.4);

5.4.1. Friperie (CF l'Argile);

Les élèves de la polyvalente Thérèse-Martin feront la vente de vêtements usagés une à deux fois par semaine. Cette initiative permettra aux élèves de faire des dons de vêtements et d'acheter des articles usagés à prix réduit.

C.É. – F.P. 2026.06.18.58

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver l'activité de la friperie telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS POUR INFORMATION

6.1. FERMETURE DU CENTRE DE FORMATION DE SAINT-GABRIEL

La décision de fermer le centre de Saint-Gabriel n'a pas été prise à la légère. Avant d'en arriver à cette conclusion, plusieurs analyses ont été réalisées, notamment sur les aspects financiers et les coûts liés aux salaires. Différentes options ont été évaluées dans le but de limiter d'éviter la fermeture

La direction générale a pris cette décision tardivement, après avoir évalué toutes les possibilités afin d'éviter la fermeture. Malgré tous les efforts déployés pour rétablir l'équilibre budgétaire, notamment par des compressions de dépenses et des abolitions de postes, il n'a malheureusement pas été possible de trouver une solution viable.

Les directions sont bien conscientes que, sur le plan humain, cette fermeture est difficile. Elle aura un impact réel sur les employés, les élèves et la communauté. C'est pourquoi cette décision a été particulièrement difficile à prendre, mais elle est devenue nécessaire afin d'assurer l'équilibre financier de l'organisation.

Une lettre sera transmise à la direction générale du Centre de services scolaire des Samares, par le conseil d'établissement afin de lui faire part des mécontentements, des questions soulevées par le public et de l'inviter à entreprendre une réflexion collective visant à trouver des alternatives et des pistes de solution répondant aux préoccupations du public.

C.É. – F.P. 2026.06.18.59

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :
d’approuver le point de la fermeture du centre de Saint-Gabriel générale aux adultes.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

6.2. INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DANS LES CENTRES

- Diane Vallée fait part que le budget 2026-2027 est déficitaire à ce jour;

- À la suite d'une analyse de la situation, il a été décidé de mettre fin à l'offre de cours du soir à Montcalm;

- Au centre de formation l'Envol les cours de mathématiques et de français seront maintenus. En ce qui concerne les cours d'anglais, les inscriptions se poursuivent. L'ouverture de ce cours dépendra du nombre d'inscriptions reçues. Si un nombre suffisant de participants est atteint, les cours pourront être offerts;

- À l'École hôtelière de Lanaudière, depuis quelques années, le programme de service en restauration connaît une baisse importante des inscriptions. Cette année, le programme a débuté avec 14 élèves et s'est terminé avec seulement 7 élèves, ce qui en fait un groupe déficitaire. L'équipe s'est réunie afin d'identifier des solutions pour maintenir le programme ouvert. Parmi les actions retenues, une journée portes ouvertes sera organisée le 25 juin dans le but de faire connaître le programme et de recruter un plus grand nombre d'élèves. De plus, l'ensemble du personnel se mobilisera afin de promouvoir le programme et de contribuer aux efforts de recrutement;

- Une soirée d'information s'est tenue pour présenter le programme SocioPro ainsi que la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui contribuent à offrir des parcours de formation adaptés aux besoins des élèves. Ces services favorisent le développement des compétences, la persévérance scolaire et l'intégration au marché du travail en tenant compte des expériences et du cheminement de chacun. L'équipe poursuit ses efforts afin de promouvoir ces services et d'accompagner les élèves vers la réussite de leur projet professionnel;

- La collation des grades a réuni 333 élèves diplômés. Ce fut une belle réussite.

6.3. PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION (REDDITION DE COMPTE)

Un document est présenté aux membres du conseil d'établissement. Mme Diane Vallée demande aux membres d'en prendre connaissance. S'ils ont des questions, elle pourra y répondre lors de la rencontre de septembre. Le ministère de l'Éducation exige que les informations soient recensées deux fois par année. Les techniciennes en travail social sont responsables de la coordination et assureront la supervision de la mise en œuvre du plan de lutte.

C.É. – F.P. 2026.06.18.60

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver le plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C.É. – F.P. 2026.06.18.61

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :
d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle à 20 h 07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Geneviève Rinfret
Présidente

Jonathan Fontaine direction par intérim pour
Madame Diane Vallée
Directrice